



La Saint – Jaques, Abbaye d’Etoy

Assemblée générale ordinaire  
13 août 2022, 08h<sup>00</sup>  
Cantine du Stand, Etoy

## Procès-Verbal

### Bienvenue et Préambule

L’Abbé-président souhaite à tous les participants la bienvenue à la fête marquant le 306<sup>ème</sup> anniversaire de l’Abbaye de la Saint-Jaques. L’assemblée a lieu pour la première fois sous la cantine installée à proximité immédiate du stand de tir.

L’assemblée générale a été convoquée par courrier le 15 juin 2022 (selon article 2 des Statuts), les documents suivants ont été envoyés :

- Convocation à l’AG avec ordre du jour
- Fiche d’inscription à la fête 2022 et aux tirs à venir
- Programme détaillé de la fête des 13, 14 et 15 août 2022
- Le PV de l’AG du 28 janvier 2022 a été mis à disposition sur le site internet de l’Abbaye

L’Abbé-président remercie la Fanfare municipale pour la diane de ce matin.

### Ordre du Jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de l’assemblée générale du 28 janvier 2022
3. Admission de nouveaux membres
4. Programme de la fête
5. Budget de la fête
6. Communications concernant les tirs
7. Répartition des tâches
8. Tenue durant la fête
9. Banquet du lundi offert aux membres âgés de 75 ans et plus
10. Divers et propositions individuelles

L’assemblée sera suivie par l’ouverture des tirs.

L'Abbé-président propose une modification de l'ordre du jour, à savoir l'adjonction d'un nouveau point 9 intitulé « Banquet du lundi offert aux membres âgés de 75 ans et plus ». Le point 9 devient par conséquent le point 10.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **1 Appel**

Antoine Magnollay, Greffier fait l'appel. 67 membres sont présents.

Excusés :

Sont excusés pour cette assemblée et pour la fête :

Charles Dasio, René Nicolier, Jean-Pierre Buchet, Marco Trippi, Olivier Bolomey, François Schnyder, Jean-Luc Varidel, Bernard Ansermot, Valérie Hüsler, Jean-François Pernet, Henri Vidoudez, Jean-Daniel Martin, Jean-Charles Ericz, Frédéric Nicola, Yves Delétra, Cédric Delétra, Grégory Knigge, Christelle Meyer, Sophie Thury, Gaëlle Magnollay, François Théraulaz, Christophe Laurent, Didier Laurent, Audrey Lalaplud et Benoit Lapalud.

Le président félicite Emilie Joerin qui se marie aujourd'hui, ainsi que notre doyen Richard Thury aujourd'hui présent, entré dans notre confrérie en 1952. Tous deux sont applaudis.

Sont dispensés d'assemblée générale : Roland Corthay et Jean-Luc Buchet, qui effectuent l'ouverture du stand, ainsi que Gilbert Favre et Roger Favre, qui ont joué la diane ce matin.

Au nom de la St-Jaques, l'Abbé-président formule des vœux de santé et de bon rétablissement à tous les St-Jaquins retenus par la maladie ou accidentés.

Nous devons malheureusement prendre congé d'un St-Jaquin qui nous a quitté dans l'intervalle entre notre AG du 28 janvier 2022 et aujourd'hui. Il s'agit de :

Heinz Utzinger, entré en 1997 et décédé en février 2022.

L'assemblée lui rend hommage par une minute de silence.

## **2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2022**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 janvier 2022 a été publié sur le site internet de l'Abbaye.

Le procès-verbal tel que présenté ne suscite pas de question ni de demande de modification ou d'adjonction.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 janvier 2022 est adopté à main levée, à l'unanimité.

### 3 Admission de nouveaux membres / Démissions

Les candidats suivants sont proposés à l'assemblée.

Candidat	Parrain	Année de naissance	Finance d'entrée CHF
Sacha Magnollay	Antoine Magnollay	2004	60.00
Yanis Magnollay	Antoine Magnollay	2006	60.00
Axel Gex	Frédéric Gex	2004	60.00

Après une courte présentation des candidats, ceux-ci sont priés de sortir pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Les 3 candidats sont acceptés à main levée, à l'unanimité.

Après avoir prêté serment, Sacha, Yanis et Axel reçoivent la médaille, les statuts et la plaquette historique de notre confrérie. Ils sont applaudis.

### 4 Programme de la fête du 306<sup>ème</sup> anniversaire

Notre Abbé-président présente en détail le programme de la fête qui a été envoyé avec la convocation. Une modification du programme est signalée, soit le début du banquet du lundi est avancé de 15 minutes.

### 5 Budget de la fête

Pour parvenir à un budget équilibré voire légèrement bénéficiaire et dans la ligne du budget présenté lors de l'assemblée générale du 28 janvier 2022, le Conseil a prévu d'utiliser les bénéfices des années 2020 et 2021, soit CHF 7'900.00, ainsi qu'une part du bénéfice du 300<sup>e</sup> anniversaire, pour un montant de CHF 3'000.00. Bien entendu, ce budget est conditionné en particulier à la participation active de 83 St-Jaquins tout au long des trois jours de fête.

### 6 Communication concernant les tirs

Les programmes de tirs et les calculs des résultats ont été confiés à Matthieu Barbay.

Notre Directeur des tirs, Vincent Bovet, rappelle les règles de sécurité de base.

Notre Abbé-président rappelle encore que la sécurité est le maître-mot durant tous les tirs et doit être scrupuleusement respectée.

Les moniteurs sont à disposition pour conseiller les St-Jaquins voire les encadrer si nécessaire. Les moniteurs de tirs sont chaleureusement remerciés pour leur support important.

### 7 Répartition des tâches

Les tâches principales ont pour la plupart déjà toutes été attribuées. Reste toutefois encore quelques missions à remplir, notamment pour la mise en place de la salle pour les repas et banquets.

Les membres suivants se sont annoncés pour les rangements mardi et ils sont remerciés par avance :

Olivier Buchet, Louis-Daniel Martin, Gérald Bonzon, Ludovic Bonzon, Jean-Luc Buchet, Domingo Olaya, Julien Favre, Roger Demont, Jean-Luc Rochat, Pierre-Eric Urfer, Stéphane Graf, Claude Lapalud, Christian Buchet, Jean-Lucien Knigge, Michel Guibert, Patrick Monod, Denis Scherz, Roger Favre, Fanny Lorenzi, Alain Zbinden, Eveline Lalaplud.

Le plus grand nombre de St-Jaquins possible sont instamment conviés à prendre part le mardi 16 août 2022 dès 08h<sup>30</sup> aux divers travaux de rangement. C'est une occasion exceptionnelle de partager les moments intenses vécus durant la fête et de clôturer cette dernière dans une ambiance chaleureuse et amicale avant de terminer avec un apéritif bien mérité et, pour ceux qui ont encore du temps et de l'énergie, un léger repas offert par notre cantinier.

## **8 Tenue durant la fête**

L'Abbé-président rappelle les points importants du règlement d'application des statuts concernant la tenue durant la fête.

## **9 Banquet du lundi offert aux membres âgés de 75 ans et plus**

Lors de l'Assemblée générale 2020, il a été pris la décision suivante :

*Afin de montrer notre attachement aux générations par qui nous sommes là, le Conseil propose que l'Abbaye invite gracieusement les membres âgés de 75 ans et plus à venir partager le banquet du lundi de chaque fête. Pour ceux qui font la fête ils seront invités le lundi (ils pourront donc donner leur carte de banquet du lundi).*

D'après nos recherches, cela concerne notamment les St-Jaquins suivants :

- Richard Thury
- Daniel Magnollay
- Jean-Jacques Desponds
- Jean-Daniel Mandry
- François Chappuis
- Michel Perreten
- Charles Dassio
- Christian Buchet
- Louis-Daniel Martin
- René Nicolier
- Jean-Pierre Oppliger
- Humbert-Louis Grin
- Paul-Alain Magnollay
- Denis Scherz
- Sylvan Anken
- Jean-Pierre Buchet

Par conséquent, les membres ci-dessus se verront offrir le banquet du lundi.

## **10 Divers et propositions individuelles**

Robin Daiz, membre du Conseil, remercie Grégoire Magnollay, qui assurera le suivi sanitaire durant les cortèges et la fête.

## **Clôture de l'assemblée**

L'Abbé-président clôt cette assemblée générale qui marque l'ouverture officielle (article 29 des Statuts) de la fête. Il souhaite une belle fête à tous les St-Jaquins.

Prochaine assemblée générale : vendredi 27 janvier 2023 à 20h00 à la salle du Consel à Etoy.

L'Abbé-président clôt l'assemblée à 8h38.

L'Abbé-président :



Thierry Simond

Le Greffier :



Antoine Magnollay